

Le congrès , Ordre du jour

Les 14, 15 et 16 avril 2010 se tiendra notre 57^{ème} congrès. Afin de bien engager l'organisation et la préparation de celui-ci, il faut nous y mettre dès maintenant.

Qu'est ce qu'un congrès ?

Le congrès est l'instance démocratique et souveraine de l'Union Départementale. Il décide démocratiquement de l'orientation à donner à l'activité départementale. Il est convoqué au moins tous les 3 ans (*article 16 des statuts de l'UD*).

Le congrès est composé de représentant(e)s des syndicats (congressistes) de notre Union Départementale dûment mandaté(e)s par leurs syndiqué(e)s. Il élit la direction départementale et lui donne mandat pour une durée de 3 ans.

Le congrès modifie si nécessaire et approuve les statuts de notre Union Départementale.

Le congrès valide le rapport financier du dernier mandat.

Un congrès ça se passe comment ?

Au regard de l'activité revendicative de nos syndicats durant les 3 dernières années, en fonction de l'actualité sociale et de l'évolution du salariat, le CEUD (comité exécutif de l'UD) propose les thèmes qui seront débattus, et définit le déroulement du congrès.

Pour une préparation efficace :

Il est primordial de prendre connaissance de ce dossier, afin que chaque syndicat participe activement à l'élaboration de notre 57^{ème} congrès. Ce dernier doit notamment servir à engager la réflexion, construire un plan de travail ambitieux dans nos directions syndicales avec la volonté de faire s'exprimer chaque syndiqué. Le CEUD est disponible pour vous aider et un plan de visite est établi à cet effet.

Plus active sera la préparation, plus large sera l'expression collective et plus riches seront nos travaux.

Le Comité Exécutif de l'UD ?

Qu'est ce que le CEUD ?

Le CEUD ou Comité Exécutif est l'organe dirigeant de l'Union Départementale entre deux congrès, élu à chaque congrès, composé de camarades ayant été présentés par leurs syndicats pour un mandat de trois ans.

Il se réunit au moins une fois par mois, parfois plus si l'actualité l'exige. La régularité de participation de chaque membre est indispensable. Pour assurer la responsabilité de membre dirigeant, le (la) camarade investi(e) doit pouvoir se rendre "disponible" tant en terme de participation qu'en terme d'implication dans l'activité de l'Union Départementale.

À quoi sert le CEUD ?

Son rôle est, certes, de veiller à l'application des orientations du congrès, mais sa mission est de décider de l'activité revendicative à partir des réalités des entreprises du département.

Il veille au respect des statuts, à l'utilisation des moyens financiers en conformité avec les objectifs politiques.

Le CEUD doit être un élément de dynamisme et d'impulsion de l'activité syndicale interprofessionnelle dans le département.

En s'appuyant sur la démarche engagée depuis le 46^{ème} congrès et sur les réflexions des 3 derniers congrès, sur la modification de nos fonctionnements et de nos structures, il nous semble aujourd'hui nécessaire de redonner au CEUD un rôle prépondérant d'organisme de direction et d'animation d'activité revendicative.

Qui compose le CEUD ?

Pour être efficace, le CEUD doit être le reflet du salariat girondin.

Nous avons des efforts à faire en termes de rajeunissement, de féminisation, de prise en compte des Ingénieurs Cadres et Techniciens, des privés d'emplois, des salariés immigrés, ainsi que des exigences fortes à tenir au regard des enjeux de certaines professions et de leur progression en terme de syndicalisation.

Le Comité Exécutif de l'UD ? (suite)

Critères retenus par le CEUD pour la nouvelle direction

Dans le cadre des objectifs de renouvellement, il est proposé de constituer le nouveau CEUD en tenant compte notamment des critères suivants:

- ✓ Parité hommes / femmes
- ✓ Rajeunissement
- ✓ Reflet du salariat girondin
- ✓ Ingénieurs, cadres
- ✓ Équilibre secteur public / secteur privé

Nous proposons de maintenir le nombre à 40 membres, dans un souci d'efficacité.

La Commission Financière de Contrôle

Elle est chargée de contrôler les comptes mais aussi de vérifier que leur affectation est conforme aux orientations. Elle doit veiller à une gestion saine de l'Union Départementale. Elle assiste au CEUD, mais partant du principe "qu'on ne peut pas être juge et partie", elle ne prend part à aucun vote.

Le Comité Général (art 20 des statuts UD) est convoqué par le CEUD une fois entre deux congrès. Il peut procéder au renforcement du CEUD par un vote à la majorité.

Faire acte de candidature

Si l'on veut que le CEUD soit à l'image du salariat girondin, il va nous falloir mettre à disposition un nombre important de candidatures. À la fois soigner la quantité mais aussi la qualité afin qu'elle soit la plus représentative possible. Nous devrions pouvoir faire nôtre le principe de la parité ; or, force est de constater que nous avons de réels efforts à faire en la matière.

Les propositions doivent parvenir à l'Union Départementale **au plus tard 15 jours avant la date du congrès** (article 16 des statuts de l'UD). Pendant les travaux du congrès une commission spéciale, appelée "commission des candidatures", examine les propositions en fonction des critères de représentativité retenus afin de composer le nouveau CEUD. Le congrès décide par un vote.

Préparation du congrès

À partir des décisions du 49^{ème} Congrès confédéral, notre congrès départemental va définir ses priorités pour les trois ans à venir.

Le projet de document d'orientation met en débat des propositions d'actions pour une CGT plus efficace, plus cohérente et plus convergente, en phase avec les réalités du salariat.

Il faut donc prendre toutes les dispositions pour faire participer pleinement tous les syndiqués.

- ↪ Distribuer le document d'orientation aux syndiqués
- ↪ Organiser des débats avec eux.
- ↪ Rédiger des compte-rendus de débats,
- ↪ Rédiger des amendements, s'il y a lieu.
- ↪ Élire les délégués au congrès.
- ↪ Faire des propositions de candidature pour le CE de l'UD et les collectifs de travail.
- ↪ Se mettre à jour des versements pour les années 2007, 2008, 2009.

Nombre de délégués par syndicat :

le nombre de délégués dûment mandatés par chaque syndicat est en fonction de la moyenne des FNI versés par le syndicat au cours des années 2007, 2008, 2009.

Le décompte sera arrêté d'après les états CoGétise au 28 février 2010 (Art 17 des statuts de l'UD).

Répartition des voix :

Moyenne de FNI	Nombre de délégués
de 1 à 6 FNI	1 délégué de droit
= à 11	1 délégué supplémentaire soit 2 délégués
= à 21	1 délégué supplémentaire soit 3 délégués
= à 41	1 délégué supplémentaire soit 4 délégués
= à 61	1 délégué supplémentaire soit 5 délégués
= à 81	1 délégué supplémentaire soit 6 délégués
= à 101	1 délégué supplémentaire soit 7 délégués
= à 151	1 délégué supplémentaire soit 8 délégués
= à 200	1 délégué supplémentaire soit 9 délégués
Ensuite + 1 délégué supplémentaire par tranche de 100 FNI	

Droit de vote :

Chaque syndicat adhérent de l'UD dispose d'un droit de vote.

Le nombre de voix dont dispose le syndicat sera calculé d'après le nombre de cotisations versées en 2009. Le calcul sera fait d'après les états CoGétise du 28 février 2010. (Art 18)

Modèle de lettre d'invitation aux débats préparatoires avec les syndiqués

À _____

Le _____

Cher(e)s camarades,

du 14 au 16 avril 2010 se déroulera au Palais des Congrès de Bordeaux, le 57^{ème} congrès de notre Union Départementale.

Il concerne toutes et tous les syndiqué(e)s.

Notre syndicat s'inscrit dans la préparation du congrès et nous vous convions à participer à une réunion/débat.

le

à

Lieu :

C'est l'occasion de nous rencontrer de façon fraternelle et conviviale, mais également de débattre sur l'activité de notre syndicat et des orientations de la CGT dans notre secteur professionnel et territorial depuis 3 ans.

Nous avons besoin d'échanger sur les sujets d'actualité qui nous préoccupent tels que la retraite, les salaires, l'emploi...

C'est le moment de s'exprimer sur la place et le rôle de chacune et chacun dans le syndicat et plus largement dans l'interprofessionnel. Être acteur et décideur, comment cela se traduit-il pour nous?

Quels places et rôles de l'Union Départementale et des Unions Locales au service des syndiqués et des salariés sur la localité, pour faire aboutir les revendications ?

Quels sont les moyens à mettre en place pour y parvenir ?

Nous avons tous quelque chose à dire. Faisons vivre notre 57^{ème} congrès dès à présent.

Comptant sur votre participation, recevez cher(e)s camarades, nos fraternelles salutations.

Le Syndicat.

Le document d'orientation

Qu'est ce qu'un projet de document d'orientation ?

Tous les 3 ans, à l'occasion du congrès, les syndicats débattent autour d'un projet de document d'orientation. Il sera adopté par le congrès. Un groupe de travail est constitué par la direction départementale, ce groupe étant mandaté pour élaborer, à partir de l'émanation des syndicats, un projet qui sera soumis par avance au CEUD, en charge par la suite de le soumettre aux syndicats, avant et durant le congrès.

Ce projet de document d'orientation s'articule avec celui de la confédération. Il ne reprend pas tous les axes revendicatifs de la CGT. Il est conçu pour affiner les orientations départementales au regard des réalités professionnelles et locales du territoire.

En clair, il constitue le plan de travail de l'Union Départementale à partir des axes fondamentaux définis par le congrès pour les 3 années à venir. Il reste un outil de réflexion, de repères revendicatifs pour conduire l'activité au quotidien dans nos syndicats.

À quoi sert le document d'orientation ?

Le projet de document d'orientation, outil revendicatif, est aussi le principal fil conducteur des débats du congrès. Son intérêt est qu'il soit débattu, enrichi, par la plus large expression des syndiqués.

Depuis notre dernier congrès en 2006, la situation sociale a évolué. C'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser nos orientations à partir des réflexions et expériences communes.

La réflexion engagée par le groupe de travail est de mieux cerner les différentes approches et difficultés. Aussi, le concept du document devrait pouvoir permettre de faire un bilan d'étape, d'établir le contexte actuel à partir des succès engrangés mais aussi de l'évolution du salariat, d'en sortir des orientations et priorités pour les trois prochaines années.

Le document d'orientation, qui peut l'amender et comment ?

Il est indispensable que chaque syndiqué(e) puisse s'approprier le document d'orientation, pour pouvoir formuler des modifications, des propositions qu'elles soient individuelles ou collectives. Pour enrichir cette réflexion collective, un débat de syndiqué(e)s dans le syndicat doit avoir lieu.

Chaque syndicat dispose d'un exemplaire pour 3 syndiqués.

Le CEUD se tient à votre disposition pour les débats dans l'entreprise. Il vous suffit de nous prévenir des dates et lieux de débats.

Vos amendements devront nous parvenir le plus rapidement possible et au plus tard 15 jours avant le congrès.

Les congressistes débattront et décideront de les valider ou pas.

Ordre du jour du 57^{ème} congrès de l'UD Gironde

Mercredi 14 avril

1^{ère} séance

13h00 : accueil
14h15 : ouverture du congrès
discours d'accueil
élection du bureau
élection de la présidence et vice-présidence
adoption du déroulement du congrès
hommage aux disparus
élection des commissions : mandats et votes, document d'orientation, candidatures
15h15 : rapport d'introduction
16h00 : pause
16h15 : débat général sur le rapport d'introduction et le bilan d'activité
17h30 : rapport de la commission des mandats
17h45 : vote du bilan d'activité
18h00 : élection présidence 2^{ème} séance
Fin des travaux



Jeudi 15 avril

2^{ème} séance

8h30 : accueil
8h45 : présentation de la première partie du document d'orientation et des résolutions.
9h15 débat
10h00 pause
10h15 : débat : thème syndicalisation et organisation.
11h15 : rapport de la commission d'amendements sur la 1^{ère} partie du document d'orientation et vote
11h45 : vote présidence 3^{ème} séance
12h00 : intervention Institut Histoire Sociale CGT et discussion
12h30 : repas

3^{ème} séance

14h00 : présentation de la 2^{ème} partie du document d'orientation et résolution.
14h30 : débat. Thème : syndicalisme rassemblé
16h00 : pause
16h15 : rapport de la commission des amendements sur la 2^{ème} partie du document d'orientation et vote
16h45 : vote du document d'orientation
17h00 : élection présidence 4^{ème} séance
17h10 : débat «culture et territoires, démocratie culturelle»
18h15 : fin des travaux

Vendredi 16 avril

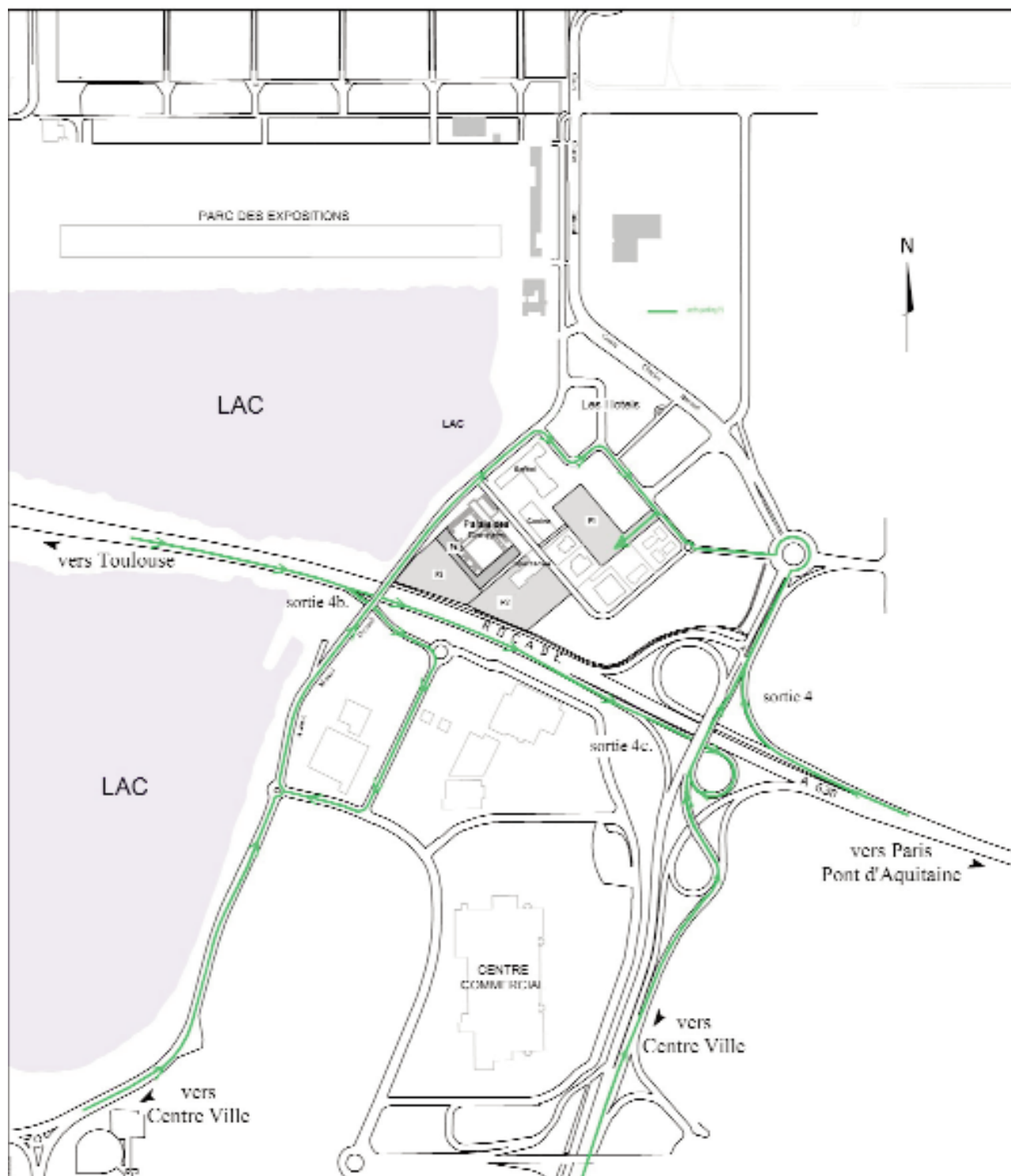
4^{ème} séance

8h30 : accueil
8h45 : rapport financier
9h00 : rapport CFC
9h15 : débat et vote du rapport financier
10h00 : pause
10h15 : débat : thème lié à l'actualité
11h40 : élection présidence 5^{ème} séance
11h45 : intervention INDECOSA CGT 33 et discussion
12h30 : repas

5^{ème} séance

14h00 : Rapport de la commission des candidatures et échange avec le congrès
14h45 : vote du CEUD
15h00 : résultats du vote du CEUD
15h15 : pause/ réunion du CEUD
15h45 : compte rendu CEUD, composition du Bureau de l'UD, présentation du nouveau CEUD
16h15 : synthèse
16h45 : salut fraternel aux sortants du CEUD
17h45 : fin du congrès
18h00 : pot de l'amitié
19h15 : repas festif
21h00 : spectacle

Plan pour se rendre au Palais des Congrès de Bordeaux Lac



Par rail

Devant la gare Saint-Jean, prendre le Tram C direction "Les Aubiers" jusqu'au terminus, puis le bus n°31 ou 37 jusqu'au Palais des Congrès.

Par avion

Navette de l'aéroport jusqu'au centre ville puis Tram C direction "Les Aubiers" jusqu'au terminus puis bus n°31 ou 37 jusqu'au Palais des Congrès.

Par route

De Paris/Angoulême/Saintes : sortie 4

De Toulouse/Pau/Bayonne : sortie 4 b